DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/286 :
Entretien des espaces verts et aires minérales de la Ville de Saint-Pierre - Autorisation de signature des lots n° 1, 2, 3 et 4

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE LA REUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-286-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/286 : Entretien des espaces verts et aires minérales de la Ville de Saint-Pierre - Autorisation de signature des lots n° 1, 2, 3 et 4.

Direction Environnement et Cadre de Vie - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de prestations d'entretien des espaces verts et aires minérales situés sur le territoire de la Ville de Saint-Pierre.

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique (CCP).

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le jeudi 26 février 2026 avec une date limite de remise des offres fixée au jeudi 30 avril 2026 à 15h00 (heure locale).

La consultation est composée de quatre (4) lots faisant chacun l'objet de marché distinct en application des articles L. 2113-10 et R. 2113-1 du CCP.

Lot n°	DESIGNATION DES SITES	Métré en M^2 (mètre carré)
1	**Zone balnéaire** : □ Quai Nord du port de Saint-Pierre □ Jardin de la plage □ Placette des victoires – Placette Quotidien – Placette de la petite sirène -Petit boulevard □ Arrière plage du cimetière □ Boulevard Hubert Delisle (portion entre le pont de la Rivière d'Abord et canal Sorema) □ Boulevard Hubert Delisle (portion entre le canal Sorema et rond-point 3 canons)	84 852,00
2	**Entrées Ouest et Est de Saint-Pierre :** □ Boulevard Bank □ Rue Luc Lorion (axe entre rue Marius et Ary Leblond et Boulevard Bank + annexes) - Rue de la Piscine (entre la rue Luc Lorion et ARS) □ Espace vert rue Ambroise Vollard et Victor Schœlcher □ Rue Joseph Hubert et Venelle (portion comprise entre rue Luc Lorion et rue Bory Saint-Vincent) □ Rue Père Raimbault (portion comprise entre rue Luc Lorion et rue Presbytère) □ Rue Presbytère + venelle (portion comprise entre rue Luc Lorion et rue François de Mahy) □ Chemin Casabona (portion comprise entre rue Luc Lorion et la nouvelle voie) □ Nouvelle voie (portion comprise entre rue de la piscine et chemin Casabona) □ Rond-point Renault – entrée et sortie de Saint-Pierre – espace banian - parking □ Zone commerciale n°1	80 014,20
	Bâtiments administratifs : □ Hôtel de Ville de Saint-Pierre □ Mairie annexe de Bois d'Olives □ Mairie annexe de Grands-Bois □ Mairie annexe de la Ligne des Bambous y compris rond-point	43 940,46

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-286-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

3	☐ Mairie annexe de Basse-Terre ☐ Mairie annexe de la Ligne Paradis ☐ Mairie annexe de Terre-Sainte ☐ Mairie annexe de la Ravine des Cabris y compris le rond-point ☐ Bois Joli à Joli Fonds ☐ Case Croix Jubilé et annexe ☐ Case Lavoir ☐ Espaces jeux Joli Fonds (espaces verts, zones de jeux, allée vertes,…)	
4 **Marché réservé aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés en application de l'article L. 2113-12 du CCP**	**Sites cultuels et culturels :** ☐ Bibliothèque de Basse-Terre ☐ Bibliothèque Ligne des bambous ☐ Bibliothèque de Terre-Sainte ☐ Médiathèque du Centre-Ville ☐ Médiathèque de Grands-Bois ☐ Eglise du Centre-Ville ☐ Eglise de Grands-Bois ☐ Eglise Ligne Paradis ☐ Eglise Ravine blanche ☐ Eglise Ravine des Cabris ☐ Eglise Terre-Sainte ☐ Eglise / Case de Pierrefonds ☐ Rond-point Joli Fonds et Z.I. n° 2 ☐ Moulin à Café et annexes	45 861,07
Total des surfaces (en m²)		**254 667,73**

La durée de chaque lot est de quatre (4) ans à compter de la date de sa notification. Il pourra être dénoncé par période annuelle sur décision expresse de l'Acheteur.

Le 2 octobre 2026, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l' « offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères et modalités d'attribution énumérés dans le règlement de la consultation (valeur économique de l'offre : 40 points et valeur technique de l'offre : 60 points), les offres suivantes :

LOTS N°	*DESIGNATION DES PRESTATIONS*	*ATTRIBUTAIRES DES MARCHES*	*MONTANT TOTAL DU MARCHE SUR QUATRE ANS*
1	**Zone balnéaire**	RUN PROPRETE	1.536.185,91 € TTC
2	**Entrées Ouest et Est de Saint-Pierre**	SARL SONIA ESPACE VERTS	1.041.600,00 € TTC
3	**Bâtiments administratifs**	NICOLLIN ESPACES VERTS REUNION	732.294,28 € TTC
4 (*)	**Sites cultuels et culturels**	ASSOCIATION BIOTOPE GRAND ANSE	309.158,40 € TTC

(*) Marché réservé

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire :
511 61521 - Service 41 - Antenne : ESPACE VERT

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-286-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE L'AUTORISER, lui, l'élue déléguée ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER les lots n° 1, 2, 3, et 4 sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation des marchés).**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE
REUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-286-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026